

2021/0082

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

05 JUL 2021

ID : 059-215900338-20210705-20210705_A00085-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.JOSSET.
ASCONE.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents excusés : Mme BLANDO. M.CHRETIEN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : TARIFS LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire informe les membres que la nouvelle salle des fêtes a reçu un avis favorable suite à la visite de la commission de sécurité en date du 04 juin 2021.

A cet effet, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs de location de la salle.

Une consultation a été effectuée, auprès des communes environnantes, dans le but de recenser les tarifs appliqués. Après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 29 juin 2021, cette dernière a émis ses décisions concernant les tarifs :

Banquet week-end : 1 000,00 euros ;

Forfait ménage : 200,00 euros ;

Caution : 1 000,00 euros.

Conférence et séminaire : tarifs dégressifs à la semaine :

Lundi : 500,00 euros ;

Mardi : 400,00 euros ;

Mercredi : 300,00 euros ;

Jeudi : 200,00 euros ;

Vendredi : 200,00 euros.

Forfait ménage : 200,00 euros ;

Caution : 1 000,00 euros.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 abstentions,

Accepter les tarifs de location de la nouvelle salle des fêtes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 01 JUL. 2021

Le Maire,

